

Réunion du conseil municipal le 12 octobre 2018 à 20 H 30

Convocation du 04 octobre 2018

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : CARON Daniel, CODEVELLE Serge, DEVILLERS Brigitte, CARPENTIER Antoine, CARPENTIER Julien, DUVAL Corinne, LOPES René, PRACHE Dominique

Absents excusés : GILLIOCQ Michaël (pouvoir à CARPENTIER Antoine), HOYER Roger (pouvoir à PRACHE Dominique)

Absents COCQUEMAN Alain, POULET Jacques,

Monsieur CARPENTIER Julien est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal des réunions du 20 Juillet 2018 et du 15 septembre 2018.

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

N'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

CONVENTION COMMUNAUTAIRE POUR LA BIBLIOTHEQUE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la convention communautaire pour la Bibliothèque
Vu la proposition de conventionnement de la bibliothèque avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie validée par le Conseil communautaire du 5 Juillet 2018 et considérant que la bibliothèque de Bouquemaison répond à tous les critères imposés pour intégrer le réseau , à savoir : un nombre d'heures minimum d'ouverture, le respect d'un budget d'acquisition de nouveaux documents, l'utilisation du logiciel de gestion de la CCTNP , le libre accès gratuit aux habitants du territoire, la participation à la vie du réseau avec notamment la nomination d'une personne référente. Actuellement notre référente est Madame Yolande METZGER qui habite Orville et vient notamment le mercredi - après-midi et organise aussi des animations à thème avec des intervenants tels que des comédiens de la Comédie Picarde, des écrivains.....

Monsieur le Maire expose aussi la solution alternative mais souligne qu'il existe un risque d'isolement à terme
M. PRACHE demande si on peut changer de situation en cours, Monsieur le Maire lui répond qu'en théorie oui mais en pratique cela paraît compliqué.

Et M. CARPENTIER Julien ajoute qu'après tout « on paie des impôts » pour confirmer qu'il est logique de rester dans le réseau.

Après en avoir délibéré et obtenu de Monsieur le Maire toutes les explications souhaitées, le conseil décide à l'unanimité d'intégrer le réseau communautaire des bibliothèques et d'adhérer à la convention du partenariat avec le territoire Nord Picardie

CHOIX DU CORRESPONDANT RGPD (PROTECTION DES DONNEES)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de choisir un correspondant pour protéger et assurer la sécurité des données et informations vis-à-vis des concitoyens, la Communauté de Communes est forcément dans le même cas et a trouvé une société qui est "*Solutions Citoyennes*" pour mettre en œuvre cette obligation votée par le Parlement français le 14 mai 2018, Monsieur le Maire nous explique la convention et insiste sur le fait qu'il est nécessaire désormais d'avoir un correspondant RGPD et sur le fait qu'il n'y aura pas d'incidence financière (prise en charge par le DIF)

M. PRACHE pose le problème de la sauvegarde mais Monsieur le Maire lui explique que cela n'a rien à voir avec la protection. Conformément à la décision prise en Conseil Municipal la sauvegarde est externalisée chez Berger Levraut et a lieu les mardis et jeudis à partir de 12h30.

Après en avoir délibéré et obtenu de Monsieur le Maire toutes les explications souhaitées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier à "Solutions Citoyennes" d'être le correspondant RGPD de la commune et de dispenser les formations nécessaires.

ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un arrêté d'enquête publique concernant l'EARL des BOVINS à HAUTE-VISEE car ils ont le projet de s'agrandir et de passer de 400 à 800 bovins à engraisser sur paille.

La commune est concernée car une partie du fumier sera épandu sur des parcelles de son territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal n'émet aucune objection à ce projet.

HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire explique que du fait de l'absence de Madame DEBRET Alexandra pour maladie, c'est Madame GUTMAN Annick qui la remplace le mardi matin et le jeudi après-midi mais ce n'est pas suffisant, Monsieur le maire s'est renseigné auprès du centre de gestion qui lui a répondu que Madame GUTMAN Annick pouvait avec ses 2 contrats confondus faire jusqu'à quinze heures complémentaires par semaine.

Il est délicat de laisser les agents sous contrat aidé travailler seuls. Monsieur le Maire demande la possibilité de faire faire des heures complémentaires à hauteur d'un temps plein hebdomadaire en cas d'absence de l'un d'eux ou de M. PETAIN Bernard.

Suite à ces explications, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à payer des heures complémentaires aux agents techniques et à Madame GUTMAN Annick quand cela est nécessaire.

PERSONNEL DE REMPLACEMENT

Monsieur Le Maire explique que pour pallier à l'absence de Madame DEBRET, Madame GUTMAN assure le remplacement. Toutefois et compte tenu du fait qu'elle n'a pas de formation approfondie de secrétaire de Mairie, nous pourrions, sur des tâches très spécifiques, avoir besoin du renfort d'une personne plus qualifiée connaissant le logiciel Magnus.

Monsieur le Maire nous informe qu'il a les coordonnées de 2 personnes susceptibles de pouvoir nous venir en aide.

Suite à ces explications, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter une personne en CDD en cas de besoin.

LOCATION DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique que ORANGE veut louer 55 m2 de terrain afin d'y implanter une antenne relais de téléphonie mobile. Le choix d'implantation s'est porté sur le terrain dont la commune est propriétaire rue de Canteleu. Orange nous demande un bail de 12 ans moyennant un loyer annuel de 500,00 € pour la portion de terrain de 55 m2. En contrepartie, la commune s'engage à laisser le libre accès à cette parcelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite par Orange et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation du projet

VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire expose que les statuts de la CCTNP ont été adoptés. Ils prévoient la prise de compétence "des travaux d'investissement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire".

Une délibération du Conseil Communautaire de mars 2018 définit quels sont "les travaux d'intérêt communautaire" et la voirie concernée.

Les voies communales et chemins ruraux auparavant pris en charge par CC du Doullennais sont classées en 3 catégories :

- **Catégorie 1**

- Les voies desservant des services publics ou des activités économiques
- Les voies reliant 2 communes du territoire non reliées par des Routes Départementales ou Nationales
- Les voies utilisées par les transports scolaires.

- **Catégorie 2**

- Les voies desservant des habitations
- Les voies reliant 2 communes par ailleurs desservies par des RD ou RN.

- **Catégorie 3**

- Toutes les voies non reprises en catégorie 1 ou 2

Le cabinet Verdi a été mandaté pour répertorier et classer les voies. Les Mairies ont été consultées pour parvenir à une cartographie définitive.

Cette classification sera mise au vote lors du prochain Conseil Communautaire.

Compte tenu des contraintes budgétaires, la CCTNP interviendra prioritairement sur les voies de catégorie 1 puis de catégorie 2. Il est peu probable qu'il reste de l'argent pour s'occuper des catégories 3 lesquelles sont donc rendues aux communes.

Les domaines d'intervention de la CCTNP sont :

- Pour les voies de catégorie 1 et 2 en agglomération : la bande de roulement et la borduration, à l'exclusion des trottoirs.
- Pour les voies de catégorie 1 et 2 hors agglomération : la bande de roulement, les accotements et les talus.

L'aménagement et l'entretien des places et des parkings ne font plus partie de l'intérêt communautaire.

De même, la borduration des RD et RN traversant nos communes n'est plus prise en charge par la CCTNP.

Il n'y a plus d'enveloppe "Voirie" pour les communes, les travaux seront réalisés selon un ordre d'urgence et de priorité.

Par ailleurs, les communes devront participer financièrement aux travaux à hauteur de 30% du montant Hors Taxe.

Ces derniers points sont très dommageables pour Bouquemaison. Nous avons en effet des travaux à réaliser le long de la RD 916 :

- Modification de la borduration et des fils d'eau rue de Doullens
- Réfection de la borduration en haut de la rue de St-Pol
- Modification des îlots aux 2 extrémités du village

Monsieur le Maire envisageait de réaliser ces travaux avec l'enveloppe d'environ 60 000 € dédiée à la commune pour ce mandat.

Les services du département, Marc Bailly de la CC du doullennais et le cabinet d'étude détenteur du marché voirie ont été consultés en 2015.

Il a été convenu de réaliser ces travaux juste avant que le département ne procède à la réfection complète du tapis de roulement.

Cette réfection étant, à priori, prévue pour 2019, Monsieur le Maire a demandé à la CCTNP de mettre en œuvre les travaux ci-dessus. Pour le moment, la réponse est négative et la commune doit les entreprendre sur son budget.

Monsieur le Maire poursuit les négociations pour tenter de les faire prendre en charge par la CCTNP.

Dans cette attente, il votera contre la validation de la cartographie.

A l'unanimité, le Conseil approuve la position de Monsieur le Maire.

CONSTRUCTION BATIMENT

Monsieur le Maire nous informe que pour le local technique à côté de la salle des fêtes on a eu le retour du permis de construire en à peine un mois. Les subventions ont été accordées : 30 % au titre de la DETR et 30 % du Conseil départemental soit 7387,00 € chacun.

Monsieur SECQ qui a rédigé le devis ne pourra pas réaliser les travaux car il cesse son activité en fin d'année.

Monsieur GODE n'est plus déclaré artisan, donc il ne pourra pas le faire non plus.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un connaît un artisan pour pouvoir mettre en œuvre la construction de ce bâtiment. Personne n'a de proposition à faire.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à rechercher le ou (les) artisan(s) pour réaliser ces travaux dans la limite du budget proposé pour les demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous lit 2 courriers qu'il a reçus pour remercier le conseil municipal, le premier de Madame VERITE Gisèle à l'occasion de ses 100 ans, et le deuxième de M. LENGART Ludovic, Président de l'association Histoire en ciel qui remercie aussi le conseil d'avoir pu mener à terme son projet dans la commune de Bouquemaizon

Monsieur le Maire évoque aussi le problème des guirlandes que certains trouvent démodées et propose au conseil de les changer. Au budget primitif a été inscrite une somme de 2000,00 €. Il propose un modèle sélectionné dans le catalogue Sedi dont le coût s'élèverait à 1290,00 € HT pour remplacer les traversées de rues.

Le conseil n'a pas d'objection à cet achat.

Par contre, il suggère que les décors de poteaux ne soient pas remplacés et de reposer les anciens.

Monsieur le Maire nous informe que Samedi 13 octobre à partir de 20h30 aura lieu la soirée Champions de Somme : le principe consiste à poser des questions de rapidité sur la connaissance de la Somme. L'école d'Humbercourt y participe ainsi que Mézerolles avec 3 équipes de 5 enfants. Une équipe de chaque commune représentera son école à Daours le 16 novembre. Trois adultes seront sélectionnés pour y représenter Bouquemaizon en demi-finale.

Monsieur le Maire nous explique avoir reçu un courrier du centre de gestion qui demande si le SDIS peut rentrer au CDG, il y a un délai de 2 mois pour s'y opposer, si on n'y répond pas ça vaut accord.

Madame DEVILLERS Brigitte demande si les personnes sont déjà passées pour les Maisons fleuries, Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement elles sont passées le mardi 31 juillet. Elle demande pourquoi c'est toujours NATHALIE de chez NATHALIE FLEURS qui vient. Pourquoi ne pas faire tourner les différents fleuristes de Doullens ?

L'opération « Brioches » reconduite cette année a permis de reverser 410,00 € à l'association tous frais déduits mais Monsieur le Maire souhaiterait qu'il y ait plus de bénévoles.

Madame DEVILLERS Brigitte fait remarquer que le mur de la maison de M. MAUPPIN menace de s'écrouler. Et aussi dit que des personnes habitant la rue de Lucheux vidant leur fosse et se servent de la bouche à incendie pour rincer....

Monsieur CARPENTIER Antoine présente un document de la Préfecture montrant que l'adresse d'Histoire en Ciel est toujours à Lucheux et reproche à Monsieur le Maire d'avoir versé une subvention à une association qui n'est pas de Bouquemaizon. Monsieur le Maire lui répond que le spectacle a été monté à Bouquemaizon par un de ses habitants et qu'il a contribué à une bonne notoriété du village. Par contre, seuls 3 élus ont assisté aux spectacles.

M. PRACHE reproche à Monsieur le Maire d'être par 2 fois revenu sur une décision du conseil municipal : pour la pose des guirlandes et la subvention d'Histoire en Ciel. Au cours des 2 précédents mandats qu'il a effectués, il n'avait jamais vu ça.

Monsieur le Maire lui répond que cela avait déjà eu lieu et cite l'exemple en 2013 de la taxe d'aménagement prenant à témoin M. CARPENTIER Antoine, conseiller à l'époque.

M. PRACHE se plaint de ne pas recevoir beaucoup d'informations à passer sur le site. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne pense pas forcément à lui transmettre des publications pour le site. Toutefois, rien ne l'empêche de venir à la permanence le samedi matin pour chercher les informations.

Aussi M. PRACHE à la lecture du compte rendu du 20 juillet 2018 ne comprend pas pourquoi on y parle de son matelas. Monsieur le Maire lui répond qu'en charge de la sécurité et de la salubrité publique, il a fait enlever un matelas qui traînait depuis 2 jours sur ce trottoir avant que M. PRACHE ne lui reproche de laisser développer des

décharges sauvages en plein village. Ce n'est que bien plus tard qu'il a appris que ce matelas appartenait à M. PRACHE. Lequel s'explique : il a toujours eu l'habitude de ne pas jeter c'est pourquoi il laisse à la portée des gens et bien souvent quand il laisse par exemple des chaussures en bon état bien entendu elles disparaissent, et il agit toujours ainsi il y a toujours preneur dans ce qu'il laisse. Monsieur le Maire lui dit qu'il aurait pu aussi l'informer que c'était à lui ce matelas et lui expliquer ses intentions.

M. PRACHE revient sur les panneaux d'affichage défectueux qui doivent être remis en état et ce n'est toujours pas fait alors que ça a été voté le 24/11/2016. Monsieur le Maire lui répond que c'est vrai mais il y avait d'autres priorités.

M. CARPENTIER Antoine fait remarquer qu'un panneau a été arraché chez son oncle, Monsieur le Maire explique qu'en effet ça a eu lieu le jour de la réderie : le dimanche 16 septembre entre 07h00 et 10h45.

Monsieur LOPES René demande si les containers à cartons fonctionnent bien, Monsieur le Maire confirme que oui et qu'ils sont vidés régulièrement.

M. CARPENTIER Julien demande à Monsieur le Maire si on ne pourrait pas faire l'aire de jeux dans la cour de l'école puisqu'elle est grande, on pourrait en prendre une partie. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection, pourquoi pas.

Monsieur le Maire se tourne vers M. CARPENTIER Antoine qui avait dans son programme de campagne un projet sur la place de la salle des fêtes. M. CARPENTIER lui répond qu'en effet il envisageait quelques jeux sur le gazon au milieu de cette place. Où aurait-on alors installé la structure gonflable à la fête ?

Monsieur CARPENTIER Julien a vu dans l'Abeille que les lignes de chemin de fer vont être réhabilitées en sentier de randonnée, Monsieur le Maire répond qu'en effet, la Com des Com va prendre la compétence d'aménagement des anciennes voies ferrées situées sur son territoire. Cela s'étend sur 7 kilomètres à Bouquemaison. M. CARPENTIER Julien fait remarquer qu'il faudra alors que l'AFR réhabilite son chemin le long de la ligne en direction de Grouches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23